

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 04 octobre 2022

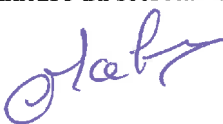
Rapporteur : **Monsieur le Président**

QUESTION N°3 : **Aide aux familles**

Conformément à l'autorisation qui a été accordée par délibération en début de mandat, deux bons pour des produits alimentaires et d'entretien d'une valeur globale de 200€ ont été accordés à une famille en difficulté.

Suite aux informations transmises, les membres de la commission sont invités à se prononcer sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Signature du président	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		10/10/2022